

# Accord de substitution GEO

1ère organisation syndicale Airbus Defence & Space  
19 octobre 2023

Dans le cadre de la TUP, une négociation a été engagée pour trouver des accords de substitution sur trois thèmes principaux impactés par la fusion de Airbus DS Geo SA et Airbus SAS :

- Les **cotisations retraites** qui sont différentes chez ex-GEO et chez Airbus Defence & Space, et notamment la répartition entre salariés et employeurs qui est de 80% employeur / 20% salariés chez ex-GEO et de 60% employeur / 40% salariés chez Airbus DS.
- **La part variable** spécifique des **commerciaux** ex-GEO
- Le **temps de travail des mensuels** ex-GEO qui est de 39h par semaine / 26 jours de RTT. Chez Airbus DS le mode de travail le plus proche est 38h par semaine / 18 jours de RTT

**Suite aux réunions du 18 Septembre et du 13 Octobre** entre les organisations syndicales et la direction, il a été négocié les dispositions suivantes, qui s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :

- Sur les **cotisations retraites**: la répartition 60% employeur / 40% salariés chez Airbus DS SAS, applicable chez les ex-salariés de Airbus DS Geo SA, sera **compensée** par une **augmentation de salaire brut mensuel**. Cette augmentation substantielle viendra neutraliser l'augmentation de la part salarié (de 20% à 40%) dans la cotisation retraite. Cette compensation concerne tous les salariés ex-Geo. Cette augmentation s'échelonnnera jusqu'à **un maximum de 81 euros du salaire brut mensuel**, la cotisation étant plafonnée à hauteur du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale = 3 666 euros brut).
- La **part variable spécifique** des commerciaux ex-Airbus Geo SAS sera **maintenue en 2024** et le processus de négociation des accords de substitution prorogé sur ce point spécifique en 2024 également. Le début des négociations pour finaliser un accord de substitution pérenne est fixé au deuxième trimestre 2024.
- Concernant le **temps de travail des mensuels** ex-GEO, la règle de 38h par semaine (au lieu de 39h) et 18 jours de RTT (au lieu de 26 jours) sera appliquée. En effet, la direction, ne sachant pas comment traiter ce sujet, a décidé de ne pas ouvrir la discussion en séance, et de proposer unilatéralement une compensation salariale à hauteur de 3 jours pour les salariés mensuels de ex-Geo, sans s'engager sur la possibilité d'une future négociation. La CFE-CGC a exprimé que les salariés concernés ont organisé leur rythme de vie avec 26 jours de RTT par an. Les réduire à 18 jours pose problème à nombre d'entre eux. Nous demandons à ce qu'à minima une solution soit trouvée pour leur appliquer le mode de travail 39h par semaine / 23 jours de RTT par an prévu dans RELOAD.

Pour toute question, suggestion, n'hésitez pas à nous contacter :

**A Toulouse: Jean-Louis BELLAN 06 78 49 82 13**

**A Sophia-Antipolis: Alain CLEMENT 07 71 43 33 68**

